

ARRETE DAJI/2021/Signature /N°013 portant délégation de signature

à

Madame Maryline CRIVELLO Vice-Présidente du Conseil d'Administration en charge de la stratégie interdisciplinaire et transversale de l'établissement

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université, Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

Article 1

Délégation du Président est donnée à **Madame Maryline CRIVELLO** à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université certains actes dans le cadre du « Festival des sciences sociales et des arts - **jeu de l'oie 2021** »

Chapitre I Affaires financières

Article 2

Madame Maryline CRIVELLO reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire du centre de coût 9000ADGOJO de la structure financière de l'établissement. Elle atteste du service fait.

Chapitre II Dispositions générales

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tous arrêtés de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés du siège d'Aix-Marseille Université, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 5

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

La délégataire

Maryline CRIVELLO

Fait à Marseille, le 1er janvier 2021

Le délégant

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université